

Image not found or type unknown



Déclaration de dons dans une succession

Par **elohee**, le **01/07/2016** à **09:43**

Nous avons signé la succession de notre père chez le notaire, or ensuite je me suis rendue compte que l'un de nous avait omis de rapporter certains dons qui lui avaient été faits. Quel recours ont les autres héritiers dans ce cas ? Comment s'y prendre ? Y a-t-il un plafond pour les dons privés au delà duquel on doit les déclarer obligatoirement dans la succession ?